

Comité syndical

Compte-rendu de réunion



Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 19 septembre à Saint-Léger-en-Yvelines (le quorum non atteint) et du 26 septembre 2017, 9h45 à Chevreuse

Avec voix délibérative

- M. CHIVOT Auffargis
- M. POUPART Bonnelles
- Mme GONTHIER CC Cœur d'Yvelines
- M. PASSET Cernay-la-Ville
- M. POUILLON Châteaufort
- Mme VON EUW Chevreuse
- M. EZAT Clairefontaine-en-Yvelines
- Mme LAUNAY Conseil départemental de l'Essonne
- M. VANDEWALLE Conseil départemental des Yvelines
- M. VIGIER Conseil régional Ile-de-France
- M. ARTORE Courson-Monteloup
- M. DE WINTER Dampierre-en-Yvelines
- M. CAZANEUVE Gambaiseuil
- M. BOURNAT Gif-sur-Yvette
- M. DOUBROFF Hermeray
- M. QUERARD La Celle-les-Bordes
- M. ALLIRAND La Queue-lez-Yvelines
- Mme AUBERT Le Mesnil-Saint-Denis
- M. LESAGE Le Perray-en-Yvelines
- M. ROUX Les Mesnuls
- M. CANAL Longvilliers
- M. BESCO Magny-les-Hameaux
- M. LOMMIS Mareil-le-Guyon
- Mme DOUCET-PREVOT Méré
- Mme GUERLAIN Montfort-L'Amaury
- M. BODIN Raizeux
- M. PIQUET Rambouillet
- Mme MERELLE Rochefort-en-Yvelines
- M. FRONTERA Saint-Jean-de-Beauregard
- M. VERCRUYSSÉ Saint-Forget
- Mme BRIQUET Saint-Léger-en-Yvelines
- Mme ROBIC Saint-Rémy-lès-Chevreuse
- M. BIENVAULT Saint-Rémy-L'Honoré
- M. CABOCEL Senlisse
- Mme BENEZECH Sonchamp
- M. AMOSSE Vieille-Eglise-en-Yvelines

Ainsi que :

M. BERTET (CESER Idf), Mme METREAU (Montfort L'Amaury), Mme GIOBELLINA (UAP), M. LUBRANESKI (Les Molières), Mme LECUYER.

PNR : MMES LE LAGADEC, BUREAU, MANOUVRIER, MONTET et MM HARDY, STEPHAN et MARI.

Absents excusés :

- M. DUCROCQ Bazoche-sur-Guyonne
- Mme MOLIN Bazoche-sur-Guyonne
- M. FEYT Boullay-les-Troux
- Mme DARMON Communauté Paris Saclay
- Mme DARCOS Conseil départemental de l'Essonne
- Mme WINOCOUR-LEFEVRE Conseil départemental des Yvelines
- M. HUGONET Conseil régional Ile-de-France
- Mme BOONE Jouars-Pontchartrain
- M. HOUILLON Magny-les-Hameaux
- Mme BECKER Saint-Rémy-lès-Chevreuse
- M. BEAL Office National des Forêts

Pouvoirs :

Mme COTE-MILLARD	à	M. VANDEWALLE
Mme DARCOS	à	M. BOURNAT
Mme BOONE	à	Mme GUERLAIN

Le quorum n'est pas atteint mais les points proposés à l'ordre du jour sont toutefois présentés et débattus par les membres du comité.

Une nouvelle convocation est envoyée le 20 septembre 2017 pour un Comité Syndical portant sur un ordre du jour identique. Cette séance s'est déroulée le 26 septembre 2017 à 9h45 à la Maison du Parc à Chevreuse.

Avec voix délibérative :

- M. VANDEWALLE Conseil départemental des Yvelines
- M. EZAT Clairefontaine-en-Yvelines

Ainsi que : M. VOLTZ (Bures-sur-Yvette).

Absents excusés :

- M. PELLETIER CC Haute Vallée de Chevreuse
- Mme BOUTIN Conseil régional Ile-de-France
- Mme DARMON Communauté Paris Saclay
- Mme COTE-MILLARD Conseil régional Ile-de-France
- M. AIT Conseil régional Ile-de-France
- Mme ANSART Forges-les-Bains
- Mme MEYER Gambais
- M. GALIANO Gambais
- M. BOURNAT Gif-sur-Yvette

- Mme GIBERT-BRUNET Conseil scientifique

Pouvoirs :

- M. BOURNAT à M. VANDEWALLE
- Mme COTE-MILLARD à M. EZAT

1. Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 12 septembre 2017

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Modification du Guide des aides : 10.9. Aide aux Artisans d'Art pour la participation à des salons professionnels

- Aide maximum : 500.00€
- *Taux maximum : 50%*
- Bénéficiaire : Entreprises, artisans d'art
- Conditions spécifiques : Prise en charge des frais d'inscription, stand HT (remboursement sur facture acquittée),
- Deux participations aidées par an au maximum

Le Bureau syndical autorise la modification du taux maximum de l'aide aux artisans d'art pour la participation à des salons professionnels, au sein du chapitre 10 du Guide des Aides.

3. Validation des aides attribuées par la commission Développement économique et Energie du 6 septembre 2017

Appui au développement des métiers d'arts : salons individuels

Suite à la modification du Guide des Aides actée précédemment, le Bureau syndical valide l'attribution d'une aide de 300 € HT aux artisans suivants :

Guillaume Breton, De fil et d'argent - créateur de bijoux au Mesnil-Saint-Denis
Corine LAUREAU, d'Or d'Azur et de Nacre - Créatrice de bijoux à Montfort l'Amaury
Pascale SERAZIN, Atelier E-Toile Perlée - Créatrice de bijoux à Gambais
Sandra GUZMAN - Créatrice de bijoux à Méré
Gisèle DUROY, Atelier de tissage Otro Mundo – Tissage à Hermeray
Barnabé RICHARD - Ebéniste créateur à Saint-Rémy-Lès-Chevreuse
Véronique GEORGELIN, Maison Georgette – sérigraphie à Saint-Léger-en-Yvelines
Pascaline JOURDAIN – céramiste à Méré
Muriel CHENE – Sculpture en pâte de verre
Nicolas SEAILLES, Artebouc – Sculpture en étain à Longvilliers
Marie CARRERE, Atelier Primavera – tapissier décorateur à Saint-Rémy-Lès-Chevreuse
Sophie DUVAL, Atelier Sophie Duval – conservation et restauration de peinture au Mesnil-Saint-Denis
Tatiana PIESYK, Irisation – création et restauration de vitraux à Saint-Rémy-lès-Chevreuse

4. Projet de Maison de l'Eco mobilité et du Tourisme : rapport de la Commission consultative des services publics locaux et lancement de la consultation des entreprises

Dans le cadre d'une procédure de passation d'une délégation de service public pour le projet de création d'une Maison de l'Ecomobilité, une Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) saisie par le Comité syndical du 10 juillet 2017 s'est réunie le 13 juillet 2017 et le 5 septembre 2017 afin d'étudier et approuver les documents suivants :

- Projet de convention d'une délégation de service public pour la gestion de l'exploitation d'une Maison de l'Ecomobilité et du Tourisme.
- Avis de passation de la délégation de services public
- Le DCE pour la délégation de service public

La CCSPL a apporté en particulier son approbation sur les points suivants :

- L'étude de faisabilité réalisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles, envoyée le 25 juillet et réputée connue
- La définition du besoin en termes de service public
- La valeur du contrat associé à la DSP
- L'avis de passation du contrat de concession (voir annexe : CR des deux CCSPL)

Le Comité syndical approuve le présent rapport de la CCSPL, autorise le lancement de la consultation des entreprises dans le cadre de cette délégation de service public et approuve l'avis de publicité de la DSP.

5. Principe d'engagement pour l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Territoires d'Innovation et de Grande Ambition »

Le Comité syndical accueille Gervais LESAGE, élu du Perray-en-Yvelines, Délégué à l'Economie et aux Nouvelles Technologies qui vient présenter le projet de sa commune dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt financé par les Programmes d'Investissement d'Avenir déployés par les services du Premier ministre.

M. LESAGE rappelle que sa commune a répondu à l'appels à projets de la Région Ile-de-France « 100 quartiers innovants et écologiques » et en a été lauréat. Ce projet représente la construction de 400 nouveaux logements.

La mairie accompagne ce projet par le déploiement de nouveaux services à la population (déplacements vers la gare grâce à de la mobilité électrique et de l'autopartage afin d'accompagner le choix d'une seule place de parking par logement, équipement des logements en panneaux photovoltaïques pour une production domestique et une autoconsommation régulée par une organisation en Smart Grid, nouvelles modalités de consommation et de distribution de produits locaux grâce à un système de « click and connect »...) La commune a déjà créé sa propre société de production et distribution d'énergie à partir des panneaux photovoltaïques posés sur la toiture du nouveau centre technique municipal.

Afin d'organiser le déploiement de l'ensemble de ces services, la commune du Perray, accompagnée par l'AMO Smart Use a souhaité répondre à l'AMI TIGA (Appel à Manifestation d'Intérêt « Territoires d'Innovation et de Grande Ambition ») lancé par les services du Commissariat Général à l'investissement du Premier ministre et cofinancé par la Caisse des Dépôts et Consignation.

Le dossier doit être déposé le 29 septembre au plus tard. Ce Cet appel sélectionnera une vingtaine de projets, les dotera en crédits d'études et d'ingénierie pendant 1 an (les montants peuvent aller jusqu'à

450K€) afin que les territoires retenus puissent ensuite candidater en 2018 à un appel à projets pour cette fois des investissements en fonds propres et des subventions de l'Etat et de la CDC.

Le sujet doit traiter des besoins fondamentaux du territoire et des habitants et est notamment ciblé territoires ruraux et touristiques.

Il doit avoir une ambition en termes d'innovation, de recherche, d'effets mesurables sur un grand nombre d'indicateurs (création d'emplois y compris industriels, circuits courts, transition énergétique et écologique...). Il doit être reproductible tant à l'échelle nationale qu'internationale.

La commune du Perray souhaite développer le projet d'un SMART VILL@GE, grâce au déploiement d'outils numériques mis à la disposition des habitants leur permettant de produire, d'acheter et de vendre de l'énergie grâce au photovoltaïque (volet Lab Energie particulièrement développé dans leur futur éco-quartier), d'acheter des services d'éco-mobilité (volet Lab Mobilité) et de se procurer des produits locaux (Lab Commerce) notamment.

Le projet se veut un laboratoire d'expérimentation permanente de nouveaux modes de vie en milieu rural et péri-urbain par la création d'un *Living Lab*, qui permette de concevoir, de développer et d'évaluer des produits et des services à la population visant une transition énergétique et écologique. Un très grand nombre de centres de recherches, entreprises et start-up informatiques, le pôle de compétitivité MOVEO, la CART (pour la mobilité 4 roues)... sont d'ores et déjà associés au projet. Le Parc serait présent sur les trois axes principaux. Sa contribution serait particulièrement importante sur le volet commerce, dès lors que le projet rejoint deux de ses objectifs : la création d'une plate-forme d'e-commerce notamment pour les produits locaux et le déploiement de la Racine.

Le Parc serait plus particulièrement chargé des études pour le déploiement de la mobilité douce (vélos, VAE, scooters électriques) à l'échelle du territoire. Il accompagnerait également le déploiement des énergies renouvelables par ses conseils pour une bonne intégration architecturale de l'ensemble de ces technologies, pour une optimisation des consommations et par un soutien sur l'instrumentation des bâtiments.

Le Comité syndical approuve le principe de la participation du Parc à cet Appel à Manifestation d'Intérêt, autorise le Président à signer une lettre d'engagement pour le futur partenariat et à engager les cofinancements pertinents.

6. Demande de subvention auprès de la DRAC

Le Comité syndical approuve une demande de subvention à hauteur de 20 000 € auprès de la DRAC pour un projet culturel territorial. La proposition du Parc porte un programme de valorisation des lieux patrimoniaux et des acteurs culturels du territoire, dans la continuité du travail autour de l'annuaire culturel.

Ce programme portera sur 10 lieux patrimoniaux choisis parmi les équipements culturels du Parc et les différentes typologies de patrimoine caractéristiques du territoire (bâti : châteaux, fermes, moulins, lavoirs / archéologiques / immatériels, à la fois paysagers et naturels). Dans chacun des sites choisis, un artiste ou un collectif sera invité à s'inspirer du lieu pour une création, à évoquer le lieu ou ce qu'il lui inspire, à révéler l'esprit du lieu. Les artistes seront choisis par un jury parmi les artistes du territoire ayant une carrure professionnelle ou ayant la capacité de mobiliser des amateurs pour un projet collectif. Toutes les disciplines seront convoquées.

7. Engagement pour l'adaptation au changement climatique dans le domaine de l'eau (annexe 2)

Le Comité de Bassin de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie a adopté fin 2016 la « stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie » sur les enjeux relatifs à l'eau.

Pour consulter ce document : http://www.eau-seine-normandie.fr/mediatheque/Dossier_partage/INSTITUTIONNEL/PLAQUETTES/AESN_ChangclimStrat_v8BD.pdf

Non réglementaire, cette stratégie a vocation à inspirer les documents de planification et de programmation aux différentes échelles du bassin versant (documents d'urbanisme, SDAGE, PGRI...) en apportant aux gestionnaires des territoires des propositions d'actions concrètes ciblées dans le domaine de l'eau.

Le Comité syndical autorise le Président à signer la déclaration d'engagement à cette stratégie.

8. Participation du Parc aux travaux d'élaboration d'un PAPI pilotés par la CLE du SAGE Orge Yvette

Pour répondre de manière opérationnelle à la problématique des inondations sur le bassin Orge Yvette, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) Orge Yvette a décidé de faire appel au dispositif financier d'aides de l'Etat « Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) ». Ce dernier permet de mobiliser des fonds pour des actions qui ne sont pas financées par ailleurs, sur la base d'un dossier technique et financier très précis.

L'ensemble des maîtres d'ouvrage du bassin Orge Yvette s'est engagé dans ce projet en s'appuyant sur la CLE du SAGE Orge Yvette. Les maîtres d'ouvrage sont les suivants (de l'amont vers l'aval) : SMAGER, PNRHVC, SIAHVY, SYB, SIBSO, SIA-Limours, SIVOA. Pour ce faire, une chargée de mission a été recrutée à la CLE (qui ne comportait qu'une seule animatrice pour le SAGE), et un bureau d'étude a été mandaté pour constituer l'imposant dossier de candidature.

Les recettes proviennent des différents syndicats maîtres d'ouvrage et de l'Agence de l'Eau. Les dépenses prévisionnelles s'élèvent à 139 199,97 € TTC et la quote-part du PNR s'élève à **6 019,48 €**, soit 4,32% du montant total qui sera financée par l'opération 873.

Le Comité syndical décide le versement de la participation du Parc telle que précisée ci-dessus.

9. Point d'information : projet de Commune associée pour Saint-Maurice-Montcouronne

La commune (1600 habitants, 1000 ha dont 90% d'espaces naturels ou agricoles, un site d'orchidées très remarquable) envisage de se rapprocher du PNR et d'obtenir un statut de commune associée. Monsieur Poupart a participé à une réunion publique à ce sujet le 27 avril dernier.

10. Point d'information : visite de réalisations récentes sur le territoire du Parc le 26 septembre prochain destinée aux élus du comité syndical.

La visite de terrain prévue le 26 septembre est annulée. Une nouvelle date sera fixée prochainement et sera communiquée aux membres du comité syndical. Le programme restera approximativement le même que celui prévu initialement (Centre-bourg de Clairefontaine-en-Yvelines, Domaine Ricard, centre de co-working de Méré).

11. Point d'information : cinquantenaire des Parcs

Il est rappelé aux élus du Comité syndical que les 12, 13, 14 et 15 octobre ont lieu les journées du cinquantenaire des Parcs naturels régionaux. Une matinée officielle en présence de Nicolas Hulot aura lieu dans l'hémicycle de la Région Ile-de-France, à l'invitation de la Présidente de la Région Ile-de-France, Valérie Pécresse. Pendant quatre jours, un marché des Parcs naturels régionaux aura lieu à Bercy-Village, ouvert au grand public. Les élus du Comité Syndical sont invités à venir découvrir les 50 autres parcs lors de ce marché.

12. Futur Contrat de Parc

La vice-présidente en charge des Parcs naturels régionaux, Madame Chain-Larché quitte ses fonctions, car elle rejoint le Sénat. Le Président espère voir aboutir dans les meilleurs délais la négociation sur les contrats de Parc. Le provisoire est en effet très démobilisant pour les équipes techniques et même pour les élus. Il faudrait pouvoir sortir d'une gestion au quotidien, préparer enfin l'avenir de notre espace rural d'Ile-de-France et poser des jalons pour son aménagement futur.